

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat de ville - Programmation 2017- Second semestre

Madame Popard, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil municipal par la délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Pour la programmation du second semestre 2017 de la Ville de Dijon, l'enveloppe financière des crédits affectés à la politique de la ville s'élève à 87 170 €.

Plusieurs associations ont déposé leurs dossiers répondant aux orientations stratégiques en faveur des quartiers en difficultés, qui ont été définies par l'ensemble des partenaires et se déclinent à partir de :

3 piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation.

4 axes transversaux : la santé, la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, la Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers de la Politique de la ville, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en attribuant 87 170 € au titre des projets du contrat de ville pour le second semestre 2017.

Cette seconde partie de la programmation se vise principalement à intervenir en soutien aux actions d'insertion, de formation et d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires identifiés au titre du contrat de ville.

Le tableau annexé au rapport reprend, par pilier, les propositions d'intervention de la Ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter la répartition des financements de la Ville au titre du contrat de ville 2017, d'un montant de 87 000 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations ;
- approuver les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2017, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville en 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 6